



HONORAIRES DE TRANSACTION :

A la charge du vendeur avant négociation

* Jusqu'à 100 000 € - * De 100 001 € à 200 000 € * Au-delà de 200 001 €	10 % TTC *du prix de vente 6 % TTC *du prix de vente 5 % TTC *du prix de vente
---	--

HONORAIRES DE LOCATION :

Part locataires :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail**	12 € TTC *par m ² de surface habitable
Honoraires d'état des lieux**	3 € TTC *par m ² de surface habitable

Honoraires propriétaires sans mandat de gestion :

Honoraires négociation et commercialisation	6 % TTC *du loyer annuel hors-charges
Honoraires de visite, de constitution, de rédaction de bail	12 € TTC *par m ² de surface habitable
Honoraires d'état des lieux	3 € TTC *par m ² de surface habitable

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

** Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire